

TERMES DE RÉFÉRENCE

Journée du Justiciable – Tivaouane

***Accès à l'état civil et à la justice :
renforcer les droits des citoyens et la sécurité juridique***

Chef de projet : DJIBRIL SOW

Contact : 77 493 30 48 / 78 390 68 68 Email : contact@amicalejustice.org

Organisateur	Amicale des Agents de la Justice (AAJ)
Lieu	Tivaouane, Département de Tivaouane
Date prévisionnelle	Lundi 08 Juin 2026
Région	Thiès

1. Contexte et justification

Dans un contexte de mondialisation marqué par des exigences croissantes en matière de transparence, d'équité et de participation citoyenne, la modernisation du service public apparaît comme une priorité incontournable au Sénégal. Cette dynamique est renforcée par le lancement du New Deal technologique, qui ambitionne d'accélérer la transformation numérique de l'administration, notamment à travers la dématérialisation des procédures, la digitalisation des services, ainsi que l'amélioration de la gouvernance, de l'état civil et de l'accessibilité de la justice.

Le secteur de la justice, pilier fondamental de l'État de droit, s'inscrit pleinement dans cette évolution. Il lui revient de se réinventer pour devenir plus accessible, plus efficace et plus proche des citoyens, en intégrant les outils numériques tout en répondant aux attentes des usagers.

C'est dans cette optique que le personnel administratif et technique du ministère de la Justice s'est regroupé au sein de l'Amicale des Agents de la Justice (AAJ). Créée pour valoriser la contribution de ses membres et renforcer la performance du service public de la justice, l'AAJ s'est fixé pour objectifs de promouvoir la solidarité, la formation continue et le développement professionnel de ses membres ; d'offrir un cadre de réflexion et de proposition sur les enjeux du système judiciaire ; et de contribuer à l'amélioration de l'accès au droit et à la justice pour tous.

Dans le prolongement des Assises de la Justice initiées par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Bassirou Diomaye Diakhar Faye, et en réponse aux préoccupations exprimées par les justiciables à travers le pays, l'AAJ organise en 2026 les « Journées du Justiciable », sous forme de portes ouvertes dans plusieurs ressorts judiciaires du Sénégal. Après une première édition réussie en mai 2025 dans les ressorts de Tambacounda et de Ziguinchor, la deuxième édition se déploie dans les ressorts de Thiès, Saint-Louis et Kaolack.

1.1. Spécificité de la Journée de Tivaouane

Capitale spirituelle du tijnanisme et pôle religieux d'envergure sous-régionale, Tivaouane est une ville dont la vie sociale est profondément structurée par la foi et les traditions confrériques. Cette réalité culturelle et religieuse, si elle constitue une richesse considérable, crée également des situations où le droit positif et les pratiques coutumières se rencontrent avec difficulté : mariages célébrés religieusement mais non enregistrés à l'état civil, naissances déclarées hors délai, successions ouvertes sans documents juridiques solides. Le Gamou, qui attire chaque année plusieurs centaines de milliers de fidèles, amplifie ces dynamiques en faisant converger des populations aux statuts juridiques divers.

La question de l'état civil est particulièrement prégnante à Tivaouane. Le fort ancrage des pratiques religieuses dans la vie quotidienne conduit de nombreuses familles à privilégier la cérémonie religieuse sur l'enregistrement administratif. Il en résulte des situations où des enfants n'ont pas d'actes de naissance, où des femmes se retrouvent privées de droits faute d'acte de mariage, où des héritiers ne peuvent pas faire valoir leurs droits successoraux. Ces vulnérabilités juridiques touchent toutes les catégories de la population et appellent une réponse judiciaire adaptée aux réalités locales.

Par ailleurs, la sécurité juridique des citoyens de Tivaouane est également affectée par une connaissance limitée de leurs droits fondamentaux : droits en matière de propriété, de succession,

de protection des personnes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées) et de recours en cas de litige. La Journée du Justiciable de Tivaouane entend précisément répondre à ces besoins, en rapprochant la justice des citoyens et en faisant de la cité religieuse un terrain d'excellence pour l'accès au droit.

2. Thématique de la journée

« Comment renforcer l'accès à l'état civil et à la justice pour garantir la sécurité juridique des citoyens de Tivaouane, dans une ville où les pratiques religieuses et les exigences administratives doivent s'articuler harmonieusement ? »

Capitale spirituelle du tjanisme, Tivaouane concentre des enjeux d'état civil et de sécurité juridique qui lui sont spécifiques : des mariages souvent célébrés religieusement avant d'être enregistrés, des naissances déclarées hors délai, des successions ouvertes sans documents solides, et une méconnaissance des droits qui laisse de nombreux citoyens sans recours face aux difficultés de la vie. Cette journée vise à identifier les leviers concrets – juridiques, institutionnels et communautaires – pour garantir à chaque citoyen de Tivaouane la pleine jouissance de ses droits et une véritable sécurité juridique.

3. Objectifs

3.1. Objectif général

Renforcer l'accès à l'état civil et à la justice pour les populations du département de Tivaouane, en les informant sur leurs droits, en clarifiant les procédures d'enregistrement et de régularisation disponibles, et en identifiant les leviers permettant d'assurer la sécurité juridique de chaque citoyen dans une ville marquée par un fort ancrage religieux et culturel.

3.2. Objectifs spécifiques

- Sensibiliser les populations de Tivaouane à l'importance de l'enregistrement à l'état civil et aux conséquences juridiques de son omission : droits des enfants non enregistrés, situation des femmes sans acte de mariage, vulnérabilités successorales des familles.
- Présenter les procédures de régularisation disponibles : jugements supplétifs, déclarations tardives de naissance, transcription des actes de mariage religieux, rôle des officiers d'état civil et des juridictions.
- Informer les citoyens sur leurs droits fondamentaux en matière de protection de la personne : droits des femmes, droits des enfants, protection des personnes vulnérables, voies de recours en cas de violation.

- Clarifier le cadre juridique du droit de la famille applicable à Tivaouane : mariage, divorce, filiation, garde des enfants, pension alimentaire – en faisant le lien entre pratiques religieuses et exigences du droit positif.
- Aborder les enjeux de la sécurité juridique liés aux successions : importance des actes d'état civil pour l'ouverture des successions, partage des biens, protection des héritiers vulnérables.
- Valoriser le rôle des guides religieux et des autorités communautaires comme relais de sensibilisation à l'état civil et aux droits des citoyens à Tivaouane.
- Formuler des recommandations concrètes à l'attention des autorités compétentes et des PTF pour renforcer l'accès à l'état civil et à la justice dans la ville.

4. Résultats attendus

- Au moins 200 citoyens – femmes, chefs de famille, jeunes, leaders communautaires et religieux – informés sur leurs droits et les procédures d'état civil et de régularisation disponibles.
- Un diagnostic partagé des principaux obstacles à l'accès à l'état civil et à la sécurité juridique dans le département de Tivaouane, tenant compte des spécificités religieuses et culturelles de la ville.
- Des pistes de solutions identifiées pour lever les obstacles : procédures simplifiées, audiences foraines, implication des guides religieux comme relais d'état civil.
- Un document de recommandations produit et transmis aux autorités compétentes et aux partenaires.
- Un renforcement du lien entre l'institution judiciaire, les autorités religieuses et les communautés de Tivaouane.

5. Méthodologie et format

La journée sera organisée sous forme de portes ouvertes combinant plusieurs formats participatifs afin de maximiser l'engagement des participants et la qualité des échanges.

5.1. Séquences de la journée

Horaire	Séquence	Description
08h30 – 09h00	Accueil et inscription	Enregistrement des participants, distribution de la documentation.
09h00 – 09h30	Cérémonie d'ouverture	Allocutions officielles : représentant du Préfet de Tivaouane, représentant de la famille Sy, représentant de la justice (tribunal de grande instance de Thiès), représentant de l'AAJ.
09h30 – 10h30	Panel 1 – État civil et droits des citoyens	Importance de l'enregistrement à l'état civil : naissance, mariage, décès. Conséquences juridiques de l'omission.

		Procédures de régularisation disponibles. Présentation par un magistrat et un officier d'état civil.
10h30 – 11h30	Panel 2 – Droit de la famille et sécurité juridique	Mariage, filiation, divorce, garde des enfants à Tivaouane : articulation entre pratiques religieuses et droit positif. Droits des femmes et protection des personnes vulnérables. Témoignages.
11h30 – 12h30	Panel 3 – Succession et patrimoine familial	Importance des actes d'état civil pour l'ouverture des successions. Partage des biens familiaux. Rôle des guides religieux comme relais de l'état civil. Dialogue justice-communautés.
12h30 – 13h00	Restitution et recommandations	Synthèse des travaux, formulation de recommandations, feuille de route.
13h00 – 13h30	Cérémonie de clôture	Allocutions de clôture, remerciements, photo de famille.

6. Public cible

- Femmes du département de Tivaouane, notamment celles dont la situation matrimoniale ou successorale est juridiquement précaire.
- Chefs de famille et pères dont les enfants ne disposent pas d'actes de naissance ou dont les mariages ne sont pas enregistrés.
- Guides religieux, imams et responsables de dahiras susceptibles d'être des relais de sensibilisation à l'état civil.
- Chefs de village, délégués de quartier et représentants des associations communautaires du département.
- Magistrats, greffiers et officiers d'état civil du ressort de Thiès couvrant Tivaouane.
- Autorités administratives : Préfet de Tivaouane, collectivités territoriales, services déconcentrés de l'État.
- Organisations de la société civile, ONG et partenaires techniques et financiers.

7. Ancrage dans les Objectifs de Développement Durable

Cette journée contribue directement aux engagements du Sénégal en faveur des ODD, notamment :

- ODD 16 « Paix, justice et institutions efficaces » : promotion de l'identité juridique pour tous les citoyens de Tivaouane, renforcement de l'accès à la justice et à des institutions inclusives et responsables.
- ODD 5 « Égalité entre les sexes » : renforcement des droits juridiques des femmes en matière de mariage, de filiation et de succession, réduction des vulnérabilités liées à l'absence d'actes d'état civil.
- ODD 10 « Réduction des inégalités » : protection des personnes les plus vulnérables – enfants sans actes de naissance, veuves sans droits établis, héritiers sans preuves de filiation – face aux conséquences juridiques de l'absence d'état civil.

- ODD 4 « Éducation de qualité » : l'acte de naissance comme condition d'accès à l'école et aux études supérieures, sensibilisation des parents à l'importance de l'enregistrement pour l'avenir de leurs enfants.

8. Contribution attendue des Partenaires Techniques et Financiers

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative citoyenne, en cohérence avec la dynamique nationale de transformation impulsée par le New Deal technologique et les engagements du Sénégal en faveur des ODD, l'AAJ sollicite l'appui des PTF en qualité de partenaires stratégiques. L'accompagnement peut prendre plusieurs formes :

- Appui financier : prise en charge totale ou partielle du budget de la journée.
- Appui technique : mise à disposition d'experts en droit de la famille, état civil et accès à la justice.
- Appui logistique : fourniture de matériel de communication, supports pédagogiques, équipements audio-visuels.
- Visibilité et communication : co-branding, couverture médiatique, diffusion des recommandations au niveau régional et national.

Votre accompagnement contribuerait significativement à l'émergence d'un service public de la justice plus accessible, plus transparent et plus proche des réalités culturelles et religieuses de Tivaouane.

10. Coordination et contacts

L'organisation de la journée est assurée par l'Amicale des Agents de la Justice (AAJ) en coordination avec les autorités judiciaires, administratives et religieuses du département de Tivaouane.

Structure organisatrice : Amicale des Agents de la Justice (AAJ)

Tutelle : Ministère de la Justice du Sénégal

Partenariat local : Préfecture de Tivaouane, Tribunal de grande instance de Thiès, Famille Sy (représentants désignés), Services de l'état civil du département

Contact : Alioune SY

Tél : 78 390 68 68 / 76 479 39 39 Email : contact@amicalejustice.org